

Renégociation de divers contrats de prêts

M. LE MAIRE, Rapporteur : Conformément à la stratégie de gestion active de dette définie dans la délibération du 16 décembre 1996, la Ville de Besançon envisage la renégociation de divers contrats de prêts, si toutefois le refinancement permet d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

1) Renégociation du prêt n° 93010

En 1996, la Ville de Besançon a renégocié une grande partie des marges de ses contrats à taux indexés. A ce jour, l'examen de notre encours révèle encore quelques contrats indexés à marges élevées par rapport aux conditions actuellement proposées par les banques.

C'est pourquoi, la Ville de Besançon envisage de rembourser par anticipation le contrat n° 93010, indexé en Pibor 1 an + 0,40 %, pour lequel elle n'a pu obtenir une réduction de marge auprès du Crédit Foncier de France.

Un appel d'offres sera lancé pour le refinancement.

Situation du prêt n° 93010

Budget Principal

N° prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé
				Nature	Taux du contrat		
93010	Crédit Foncier de France	30/06/97	10 ans	Révisable	Pibor1 an + 0,40	24 026 814,32	0,00
					TOTAL	24 026 814,32	0,00

2) Renégociation des prêts n° 93009 et 92008

Ces contrats de prêts aux taux fixes élevés 8,10 % et 9,80 % autorisent des sorties par anticipation moyennant le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé.

La Ville de Besançon demandera au prêteur, le Crédit Agricole, le réaménagement de ces contrats. Si la proposition n'est pas satisfaisante, un remboursement anticipé sera envisagé et un appel d'offres sera lancé pour le refinancement.

Situation du prêt n° 93009

Budget Eaux

N° prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé
				Nature	Taux du contrat		
93009	Crédit Agricole	20/06/97	11 ans	Fixe	8,10 %	4 188 328,71	475 375,31
					TOTAL	4 188 328,71	475 375,31

Situation du prêt n° 92008

Budget Assainissement

N° prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé
				Nature	Taux du contrat		
92008	Crédit Agricole	20/09/97	10 ans	Fixe	9,80 %	4 027 783,92	468 565,53
					TOTAL	4 027 783,92	468 565,53

3) Renégociation des prêts n° 89013 - 89021 - 89014 - 89022 - 91010 - 89015 - 89023

Ces contrats indexés en TME «Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme» autorisent des sorties par anticipation, sans indemnité, à leurs dates d'échéance. En prévoyant leur remboursement anticipé, l'objectif recherché est d'anticiper la disparition de l'index lors du passage à l'EURO et d'éviter que les modalités de révision du taux ne renchérissent la valeur de l'indice. Un appel d'offres sera lancé pour leur refinancement.

Situation des contrats

Budget Principal

N° prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé
				Nature	Taux du contrat		
89013	CDC	25/09/97	7 ans	Révisable	TME	6 547 658,59	0,00
89021	CLF	25/09/97	6 ans	Révisable	TME + 0,10 %	4 003 608,05	0,00
					TOTAL	10 551 266,64	0,00

Budget Eaux

N° prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé
				Nature	Taux du contrat		
89014	CDC	25/09/97	7 ans	Révisable	TME	1 251 942,37	0,00
89022	CLF	25/09/97	6 ans	Révisable	TME + 0,10 %	650 217,32	0,00
91010	Caisse d'Epargne	25/08/97	9 ans 3 mois	Révisable	TME + 0,40 %	3 838 668,13	0,00
					TOTAL	5 740 827,82	0,00

Budget Assainissement

N° prêt	Prêteur	Date d'échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé après échéance	Indemnité de remboursement anticipé
				Nature	Taux du contrat		
89015	CDC	25/09/97	7 ans	Révisable	TME	1 589 966,82	0,00
89023	CLF	25/09/97	6 ans	Révisable	TME + 0,10 %	1 588 399,59	0,00
TOTAL						3 178 366,41	0,00

Des rendus-compte seront faits au Conseil Municipal dès que la Commission d'appel d'offres aura statué sur les différents refinancements.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à rembourser par anticipation les contrats sus-indiqués et à réaliser les opérations budgétaires nécessaires.

Prêt n° 93010

BUDGET PRINCIPAL						
DEPENSES				RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital				- Prêt de refinancement		
. Ouverture de crédits	913.1641.89146.20200	24 026 000,00		. Ouverture de crédits	913.1641.89146.20200	24 026 000,00
. Virement de crédits (autof.)	du 913.1641.20200 au 913.1641.89146.20200	815,00				
TOTAL		24 026 815,00				

Prêt n° 93009

BUDGET EAUX						
DEPENSES				RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital				- Prêt de refinancement		
. Ouverture de crédits	892.1645.89146.30700	4 188 329,00		. Ouverture de crédits	892.16XX.89146.30700	4 353 000,00
- Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipé						
. Ouverture de crédits (capitalisation)	892.1068.89146.30700	164 671,00				
. Transfert de crédits (autof.)	du 892.1645.30700 au 992.668.89146.30700	121 010,00				
. Virement de crédits (autof.)	du 992.6611.30700 au 992.668.89146.30700	189 695,00				

Prêt n° 92008

BUDGET ASSAINISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital			- Prêt de refinancement		
. Ouverture de crédits	893.1645.89146.30800	4 027 784,00	. Ouverture de crédits	893.16XX.89146.30800	4 345 000,00
- Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipé					
. Ouverture de crédits (capitalisation)	893.1068.89146.30800	317 216,00			
. Virement de crédits (autof.)	du 993.6611.30800 au 993.668.89146.30800	151 350,00			

Prêts n° 89013 - 89014 - 89015 - 89021 - 89022 - 89023

BUDGET PRINCIPAL					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital			- Prêt de refinancement		
. Ouverture de crédits	913.1641.89146.20200	10 550 000,00	. Ouverture de crédits	913.1641.89146.20200	10 550 000,00
. Virement de crédits (autof.)	du 913.1641.20200 au 913.1641.89146.20200	1 267,00			
TOTAL		10 551 267,00			

BUDGET EAUX					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital			- Prêt de refinancement		
. Ouverture de crédits	892.1644.89146.30700	3 838 500,00	. Ouverture de crédits	892.16XX.89146.30700	5 740 000,00
	892.1643.89146.30700	650 000,00			
	892.1641.89146.30700	1 251 500,00			
		5 740 000,00			
. Transferts de crédits (autof.)	du 892.1641.30700 au 892.1644.89146.30700	169,00			
	du 892.1641.30700 au 892.1643.89146.30700	218,00			
	du 892.1641.30700 au 892.1641.89146.30700	443,00			
		830,00			
TOTAL		5 740 830,00			

BUDGET ASSAINISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital			- Prêt de refinancement		
. Ouverture de crédits	893.1643.89146.30800	1 588 300,00	. Ouverture de crédits	893.16XX.89146.30800	3 178 000,00
	893.1641.89146.30800	<u>1 589 700,00</u>			
		3 178 000,00			
. Transferts de crédits (autof.)	du 893.1641.30800 au 893.1643.89146.30800	100,00			
	du 893.1641.30800 au 893.1641.89146.30800	<u>267,00</u>			
		367,00			
TOTAL		3 178 367,00			

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 12 mai 1997.